

Grand-Duché de Luxembourg

PARQUET GENERAL

CITE JUDICIAIRE

Not. 30269/19/CD – 231/05/CRIL

Luxembourg, le 20 juin 2024

Décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg du 20 février 2024

Il est porté à la connaissance de **Monsieur AGTEREEK Johannes**, qu'une **décision de reconnaissance et d'exécution d'une décision de confiscation étrangère sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg** a été rendue en date du **20 février 2024**.

La décision en question, ainsi qu'une traduction en langue néerlandaise, peuvent être retirées, du lundi au vendredi entre 08:00 et 12:00 heures et entre 14:00 et 18:00 heures, au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St Esprit, L-2080 Luxembourg, Bâtiment CR, Bureau 4.05 au 4^e étage.

« Le présent avis fait courir les délais des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de la publication. »

Pour le Procureur général d'Etat,
le Premier Avocat Général

Sandra KERSCH